

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 10 octobre 2024

Individualisation de subvention

Exercice 2024

Attribution d'une subvention à

L'association LA MARIE-DO

Délibération n° 025/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 octobre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
CASASOPRANA Olivier, CHAPOT Thomas, SCHALK Thierry Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

Étaient absents :

DANESI Etienne,
MARCAGGI Séraphine
BIANCAMARIA Michel
LUCIANI Paul

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 07

Le quorum étant atteint, M. Thomas CHAPOT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

L'association LA MARIE-DO lutte contre le cancer et apporte un soutien moral et financier aux malades et à leurs familles dans leur combat pour la vie

Les habitants de notre commune ne sont malheureusement pas épargnés par la maladie, nous devons de participer à l'effort de solidarité développé par cette association, d'autant que certains de ses administrés en bénéficient.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour l'exercice 2024 à l'association LA MARIE-DO une subvention de 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 de la commune chapitre 65 article 65748.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer à l'association LA MARIE-DO, une subvention de 500 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine

